

**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

ÉCONOMIE ET ENTREPRISE

## Suivi post- installation

### Les + OBJECTIFS

- La Chambre d'agriculture vous accompagne dans vos premiers pas de chef d'entreprise, en vous proposant un suivi annuel, durant la période de vos engagements JA, soit les 4 années suivant votre installation aidée.
- Ce suivi a pour but de vous sécuriser, en termes de respect de vos engagements et d'anticipation pour d'éventuels avenants au PE à réaliser.

### Pour QUI ?

- Tout jeune agriculteur, installé avec les aides, les 4 premières années.

# Service et prestation

## Nos solutions d'accompagnement



### NOTRE SERVICE :

- Un rendez-vous annuel par un conseiller permettant la vérification de vos engagements réglementaires, le calcul de votre revenu disponible, si nécessaire, la réalisation d'un avenant à votre plan d'entreprise, une assistance au remplissage de votre fiche annuelle de suivi ou à une aide à la préparation de votre dossier à « mi-parcours ».



### BÉNÉFICIE CLIENT :

- Prestation individuelle, conseil personnalisé, écoute et analyse objective.
- Connaissance de la réglementation et compétences en approche globale de l'entreprise agricole.
- Capacité à mobiliser et à coordonner différents intervenants : conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture et des OPA partenaires, centres de comptabilité, financeurs, services juridiques.



## Infos pratiques

### Contacts

**Marielle Pascolo**  
03 89 20 97 18  
marielle.pascolo@alsace.chambagri.fr

**Estelle Boehler**  
03 88 19 16 95  
estelle.boehler@alsace.chambagri.fr

### Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :  
[www.alsace.chambre-agriculture.fr](http://www.alsace.chambre-agriculture.fr)

*Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.*